

Matières rattrapage

Par **Razhem**, le **24/05/2010** à **16:28**

Bonjour à tous!

J'ai une petite question concernant les rattrapages à Nancy. Après lecture du règlement j'ai encore des doutes...

Je suis actuellement en L1 et je n'ai pas validé mon 1er semestre.

En droit constitutionnel j'ai eu 10, néanmoins ma note de TD (9) me fait baisser la moyenne (9.66). Devrai-je repasser cette matière?

Ainsi, est-ce la note du partiel qui compte ou la moyenne du partiel et de la note de TD?

J'aurais bien aimé choisir les matières à repasser (et donc ne pas repasser le droit constit, au cas où je me retrouve avec une moins bonne note).

Voilà voilà, merci de vos réponses ;)

Par **SokEttE**, le **24/05/2010** à **19:53**

Alors oui tu dois rattraper le droit constitutionnel parce que on prend en compte la note CM + la note de TD malheureusement. Par contre quand tu iras au rattrapage, ta note de td ne sera plus comptabiliser dans le calcul, donc si tu as 10 encore une fois, on gardera ton 10, on additionne plus avec la note de TD.

Et on ne peut pas choisir malheureusement les matières a repasser, même si penses avoir moins au rattrapage

Par **Razhem**, le **27/05/2010** à **14:08**

Arf il va falloir réviser alors ;)

Merci de ta réponse SokEttE ;)